



CNIS

Commission « services publics et services aux publics »

Panel d'élèves handicapés – 15 octobre 2012

- Panel d'élèves handicapés nés en 2000 et
2005
- Pourquoi un panel ?
- Pourquoi deux années de naissance ?

➤ Pourquoi un panel ?

La loi du 11 février 2005 confirme le droit à tout élève handicapé à accéder à l'éducation dans un parcours de formation qui doit faire l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)

L'objectif du panel est d'évaluer ce dispositif en expliquant les parcours et les performances scolaires des élèves **en fonction de leur trouble** tout au long de leur scolarité :

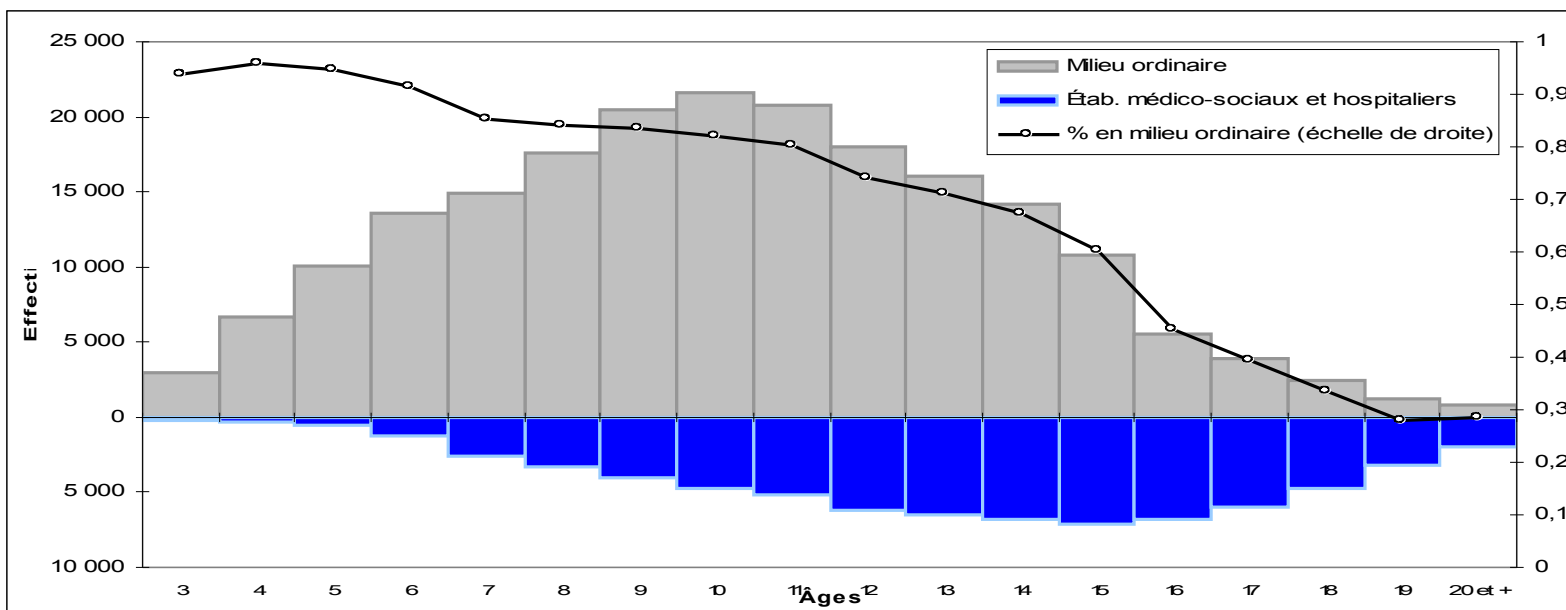
- En étudiant les parcours en milieu ordinaire entre classe ordinaire et classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;
- En étudiant les passages entre milieu ordinaire (établissement scolaire) et milieu spécialisé (établissement médico-social);
- En approchant la réussite scolaire à travers la progression dans le niveau des classes fréquentées, les diplômes obtenus jusqu'à l'insertion professionnelle

C'est, de plus, une préconisation du rapport de l'IGEN et de l'IGAENR : améliorer la qualité du pilotage par une meilleure information sur les parcours des élèves en situation de handicap



Pourquoi deux années de naissance ?

- Année 2005, pour étudier la progression des élèves handicapés car la reconnaissance du handicap concerne très majoritairement des enfants « déjà élèves » ;
- La scolarité des enfants nés en 2005 handicapés pourra être comparée à celle des élèves entrés au CP en 2011 (dernier panel de la Depp) ;
- Année 2000, pour étudier les passages entre milieu ordinaire (établissement scolaire) et milieu spécialisé (établissement médico-social) ainsi que les sorties ;



Répartition par âge des enfants et adolescents handicapés selon leur lieu de scolarisation au cours de l'année scolaire 2010-2011



Ces deux cohortes permettront de répondre aux questions essentielles au pilotage du système éducatif non couvertes par les données existantes

- Intégration scolaire des enfants handicapés ;
- Efficacité de la prise en charge de ces élèves ;
- Entrée ou sortie de la reconnaissance du handicap ;
- Quel parcours en fonction de quel trouble ;
- Effet des aides matérielles et/ou humaines .



Le dispositif prévu

Les principes généraux de collecte

Parmi les 283 000 élèves handicapés scolarisés en 2011-2012 tous modes de scolarisation confondus, 27 900 enfants sont nés en 2000 et 15 000 enfants en 2005.


Le tirage de l'échantillon concernerait :


- 1 élève sur 4, soit 3 mois de naissance dans l'année quand les élèves de la catégorie sont plus de 10 000 ;
- 1 élève sur 3, soit 4 mois de naissance dans l'année quand les élèves de la catégorie sont plus de 1 000 et moins de 10 000 ;
- 1 élève sur 2 soit 6 mois de naissance dans l'année quand les élèves de la catégorie sont moins de 1 000.



Un dispositif de collecte en trois composantes principales

 Une actualisation annuelle de la situation scolaire soit par croisement avec les bases élèves, soit par interrogation des directeurs d'établissement.

 Une enquête auprès des familles réalisée dès la première année d'enquête au cours du premier trimestre 2014 pour les élèves présents en 2013, puis si possible dans le trimestre qui suivra l'inclusion d'un élève pour les années suivantes.

 Après étude de la faisabilité, des interrogations ponctuelles des enseignants référents sur les acquis des élèves.

Les modes de collecte

L'actualisation annuelle de la situation scolaire pourrait se faire de trois manières :

- Croisement avec les bases d'élèves
- Interrogation de l'établissement N-1 par enquête WEB ou papier (élèves non retrouvés dans les bases élèves ou informations non disponibles dans celles-ci).
- Interrogation postale des parents quand l'établissement de l'année N-1 a perdu la trace de l'élève.

Objectifs de l'enquête Famille

- Recueillir des informations sur le milieu familial et social de l'élève, les difficultés rencontrées relatives au handicap de leur enfant (conséquence sur l'emploi d'un des parents, les modes de garde de l'enfant depuis sa naissance...)
- Préciser la découverte du handicap et les informations sur sa scolarité antérieure.
- Mesurer le degré d'implication et les attentes de la famille en matière d'éducation.



Une mise en place en étroite concertation avec les différents acteurs de la scolarisation des élèves handicapés

Mise en place d'un **comité de pilotage** composé, entre autres :

- d'IEN ASH, d'enseignants référents ;

de représentants :

- de la DGESCO ;
- des IG ;
- de la CNSA ;
- de la DREES ;
- de fédérations de parents d'enfants handicapés.



Un projet soumis aux organismes consultatifs de la statistique publique

- Commission « Services publics et services aux publics » du Conseil national de l'information statistique (**CNIS**) pour obtenir l'avis d'opportunité.
- **Comité du Label** (formation Ménages)
- Ce nouveau panel fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (**CNIL**).



Calendrier prévisionnel

Opérations	Dates
<i>Présentation du panel au CNIS (Commission Services publics et services aux publics)</i>	octobre 2012
<i>Constitution du comité de pilotage</i>	novembre 2012
<i>1ère réunion du comité de pilotage</i>	décembre 2012
<i>Constitution des questionnaires famille et recrutement</i>	4ème trimestre 2012 et 1er trimestre 2013
<i>Tests</i>	fin de 1er trimestre 2013
<i>2nde réunion du comité de pilotage</i>	avril 2013
<i>Présentation au Comité du Label</i>	2e trimestre 2013
<i>Dossier CNIL</i>	2e trimestre 2013
<i>Constitution du dossier de marché pour enquête famille</i>	septembre 2013
<i>Lettre aux recteurs, IEN-ASH, aux enseignants référents les avertissant du lancement du panel</i>	septembre 2013
<i>Lancement du recrutement via enquête Web auprès des enseignants référents</i>	octobre 2013
<i>Lancement de l'enquête famille</i>	janvier 2014

CNIS : commission « services publics et services aux
publics
15 octobre 2012